

**Réforme du lycée : Où en sommes-nous ?
Quelles perspectives pour les séries de
première ?
Quelles conséquences pour les personnels ?**

- **La Seconde**

Dans les lycées, la réforme imposée par le gouvernement a été mise en place dans la précipitation en **seconde** à cette rentrée, Le premier trimestre écoulé, quels constats pouvons-nous tirer de la « nouvelle seconde » ?

- **Le cycle terminal**

La réforme n'entrera en vigueur qu'à partir de la rentrée 2011, mais les proviseurs sont déjà en train de préparer cette prochaine étape et les projets de programme font craindre le pire.

- **La voie générale,**

La réforme peut se résumer ainsi : **comment spécialiser davantage en perdant des heures de spécialité ?** La filière L sortira-t-elle renforcée comme le Ministre le prétendait ?

- **La voie technologique**

La réforme du lycée en seconde avec les **enseignements d'exploration** ont réduit sa visibilité. Or depuis son origine, cette voie constitue un espace de réussite pour de nombreux jeunes et permet de former l'essentiel des techniciens supérieurs, dont l'économie du pays a grand besoin. Dans ces conditions, **quel est l'avenir de la voie technologique ?**

- **Et les personnels ?**

On sait qu'un des objectifs de cette réforme est de **supprimer des postes et toutes les disciplines sont concernées** mais dans les séries et les disciplines fragilisées, les conséquences sont encore plus dramatiques : Concrètement, **que vont devenir les enseignants des disciplines technologiques ?**

Dans les lycées, il devient de plus en plus difficile de se réunir pour faire le point et organiser une réaction collective.

Toutes les raisons, donc, d'exercer notre droit syndical en participant au stage « lycées » qui sera un espace d'échange et de construction de la mobilisation, avec 2 ateliers en parallèle, l'un sur la voie générale, l'autre sur la voie technologique ; et 2 responsables nationaux du SNES pour les animer !

STAGE SYNDICAL ACADEMIQUE

« Lycée : voie générale – voie technologique »

VENDREDI 11 MARS 2011 de 9h30 à 17h

Collège Dunois 23 rue Coulmiers, Orléans

*Attention : l'autorisation d'absence est de droit, mais doit être déposée au moins un mois à l'avance dans votre établissement donc **avant le 11 février 2011** (imprimé spécifique à remplir)*

Pensez également à vous inscrire auprès du Snes académique